

Noblet Formation
1 Rue de la Saudrais
35800 Dinard

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « A » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Une motocyclette permis A est caractérisé par une cylindrée supérieur à 35KW.

Le permis A est obligatoire pour conduire un deux-roues après 2 ans de permis A2 qui à une cylindrée supérieur à 35KW.

Déroulement Il faut avoir obtenu le permis A2 depuis au moins deux ans dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Vous pourrez conduire une motocyclette de plus de 35KW dès que vous serez en possession du permis A.

La formation pratique est constituée de trois séquences :

- 1 - théorie (durée 2h),
- 2 - maniabilité hors circulation (durée 2h),
- 3 – circulation et clôture de la formation (durée 3h).

Avec le permis A

On peut :

- conduire une motocyclette de plus de 35KW